

CUISINES
TENDANCES
Le Club Gaggenau



GAGGENAU

Les modalités de fonctionnement des différents services



L'extension de garantie gratuite à 5 ans.

- Vous enregistrez directement vos contrats de garantie sur le site GC+, ou bien sur le formulaire dédié lorsque vous êtes affilié à un grossiste partenaire (formulaire disponible auprès de soa-gaggenau-conso@bshg.com)
- Votre client reçoit son certificat de garantie Gaggenau.
- Vous n'avez rien à gérer, votre client dispose de toutes les informations détaillées pour son SAV.
- Une enquête de satisfaction systématique nous permet d'évaluer la qualité de chaque intervention et d'apporter les mesures correctives si nécessaire.

La mise en service gratuite à partir de 1 appareil (hors accessoires).

- Vous nous envoyez la demande de mise en service dans un délai de 2 mois à compter de l'installation complète de la cuisine, les appareils devant être raccordés et fonctionnels.
- Une enquête de satisfaction est réalisée après chaque mise en service.

Programme Sérénité, la visite préventive avant la fin de la période de garantie.

- Gaggenau contactera directement votre client, s'il est enregistré dans GC+, 3 mois avant la fin de la garantie.
- Une enquête de satisfaction sera réalisée également après chaque visite.